

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Présents : BERAUD François, BLOUET Christine, BRONDEX Elisabeth, COCHET Simone, DAVIET Bernard, DEMAISON Béatrice, DERRIEN Patrice, DESTAGNOL Bernard, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, POUPARD Valérie, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, THOMAS Patrice, VALLIER Michel, VERCAEMST Isabelle, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Philippe

Absents excusés : AVON Jean-Michel, BAU ROUPIOZ Valérie (pouvoir donné à F. RAVOIRE),

Absents : BURGOD Stéphane, COPPIN Martine, LAMBERT Damien, LEGOUHY Valérie, SZMALC Véronique, TILLIET Christophe, VIOLLET Marc,

Secrétaire de séance : Mme Sophie VIGNOUD

Le compte rendu du conseil municipal du 21 août 2019 est adopté à l'unanimité.

DEL_2019_147 : Vente du local de l'ancienne épicerie situé dans l'immeuble Saunier sise 1171 route de Genève au profit de Mme VERMOREL Guillemette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder le local de l'ancienne épicerie d'une superficie totale d'environ 133.59 m² (comprenant 89.20 m² au rez-de-chaussée et une cave en sous sol de 36.84 m²), au profit de Mme VERMOREL Guillemette, pour un montant de 123 000 € net vendeur, les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que la proposition de Mme VERMOREL au prix de 123 000 € inclus également la mise à disposition de 3 places de parking la journée ainsi qu'une bande de terrain jouxtant le bien.

DEL_2019_148 : : Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en séparatif des réseaux Rte de Verlioz, Rte de Sur les Marais, Rue de l'Ancienne Cure et aménagement d'une voie verte route de Verlioz : lancement de la consultation et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de mise en séparatif des réseaux sur la Route de Verlioz, la route de Sur les Marais et la Rue de l'Ancienne Cure, ainsi que l'aménagement d'une voie verte sur la route de Verlioz.

Il demande l'autorisation au conseil municipal de lancer le marché de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la commune de Vallières-sur-Fier et la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder au lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer à ce marché, et toutes les pièces s'y rapportant.

DEL_2019_149: Travaux de voirie : Programme 2019-2023 – Accord cadre à bons de commande : autorisation lancement de la consultation et signature du marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accord cadre à bons de commande pour travaux d'entretien annuel de voiries communales passé avec l'entreprise COLAS est arrivé à échéance et qu'il convient de lancer une consultation pour la passation d'un nouvel accord cadre à bons de commande pour la période 2019-2023, pour un montant annuel maximum de 1 000 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'un accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien annuel de voirie qui seront réalisés sur la voirie communale entre 2019 et 2023, pour un montant maximum annuel de 1 000 000 €.

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour la mise en place d'un accord cadre à bons de commandes e à signer à signer l'accord cadre à bons de commande et toutes les pièces s'y rapportant.

DEL_2019_150 : Modification de la délibération n° DEL_2019_093 portant demande de subvention régionale 2019 pour la réalisation de travaux pour la fermeture du clos couvert de la pétanque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL_2019_093 du 27 mars 2019 relative à la demande d'une subvention régionale pour la réalisation de travaux de fermeture du clos couvert de la pétanque.

Des travaux supplémentaires étant nécessaires pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne.

DEPENSES		RECETTE		
		Aides attendues	Montant aide HT	%
Charpente	23 735.26	Région Rhône Alpes Auvergne	15 454.00	50.00 %
Maçonnerie	4 612.00	Département : CDAS	4 985.00	16.13 %
Porte isolante	2 560.00	Autofinancement - Fonds propre	10 468.26	33.87%
TOTAL	30 907.26	TOTAL GENERAL HT	30 907.26	100%

DEL_2019_151 : Modification de la délibération n° DEL_2019_127 portant demande de subvention régionale 2019 pour la réalisation de travaux de rénovation des terrains de tennis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL_2019_127 du 27 juillet 2019 relative à la demande d'une subvention régionale pour la réalisation de travaux de rénovation des terrains de tennis.

Ayant été informé que le cumul d'aides régionales était irréalisable, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne:

DEPENSES		RECETTES		
		Aides attendues	Montant aide HT	%
Rénovation terrains	97 303,00	Région Rhône Alpes Auvergne	63 568,00	50.00 %
Rénovation clôture	14 700,00	Fédération Française Tennis	12 137.00	10,00 %
Eclairage	15 133,00	Autofinancement	51 432,00	40.00 %
TOTAL	127 137,00	TOTAL GENERAL HT	127 137,00	100.00%

DEL_2019_152 : Modification du lieu de célébration des mariages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter l'ancienne salle de réunion, située au rez de chaussée de la mairie de Vallières-sur-Fier, pour la célébration des mariages à compter du 16 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'affecter l'ancienne salle de réunion, située au rez de chaussée de la mairie de Vallières-sur-Fier, comme salle du conseil municipal à compter du 1^{er} octobre 2019.

DEL_2019_154 : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) - Perception de la taxe par le SIESS et modalités de reversement à la Commune d'une fraction de ladite taxe.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que pour les communes historiques la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) était perçue par deux organismes différents : le SYANE pour Val de Fier et le SIESS pour Vallières. Suite à la fusion de ces communes et la création de la commune nouvelle, cette taxe ne pourra être perçue que par un seul organisme à compter de 2020 pour tout le territoire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transférer la compétence au SIESS à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est perçue par le SIESS en lieu et place de la Commune,
- La perception de la taxe communale sur l'électricité par le SIESS intervient à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit les délibérations concordantes du SIESS et de la Commune permettant au SIESS de percevoir et reverser à la Commune une fraction de la taxe communale sur l'électricité, à savoir le 1^{er} janvier 2020.
- Une fraction du montant de la taxe communale sur l'électricité est reversée à la Commune par le SIESS qui conserve une part du montant de cette taxe.
D'un commun accord, la fraction de taxe reversée par le SIESS à la Commune est fixée à 85 % en 2020.

Et autorise M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.